

VCA - Base

 8 h  270,00 €

Public

Le cours de sécurité de base est destiné à fournir aux travailleurs ou aux futurs travailleurs des connaissances de base suffisantes concernant la sécurité, la santé et le bien-être au travail.

Prérequis

Maîtriser le français parlé et écrit. Si ce n'est pas le cas, merci de prévenir notre secrétariat au moment de l'inscription. Des solutions sont envisageables mais doivent être analysées au cas par cas.

Objectifs

De plus en plus de donneurs d'ordre imposent dans leur cahier des charges que les entreprises contractantes ou sous-traitantes possèdent un certificat VCA.

La certification VCA de base a pour objectif de sensibiliser les travailleurs en matière de sécurité, de santé et de bien-être au travail.

Cette formation vous prépare à la réussite de l'examen VCA.

Le VCA a fait peau neuve depuis le 1er janvier 2018! Les examens se déroulent sur écran et le système de questions a changé.

Prise de conscience des questions de sécurité:

- Philosophie de sécurité et risques
- Produits dangereux
- Électricité
- Travail en hauteur
- Equipements de protection individuelle
- Manutention des charges
- Machines et installations
- Soudage
- Sécurité incendie
- Espace confiné
- Le bruit
- Permis de travail

Informations pratiques

› Droit d'inscription

270,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

📍 Verviers

- > Le 16 décembre 2025
De 8h30 à 16h30 + 1h d'examen
- > Le 5 février 2026
De 8h30 à 16h30 +1h examen
- > Le 10 juin 2026
De 8h30 à 16h30 + 1h examen

📍 Villers-Le-Bouillet

- > Le 10 février 2026
De 8h30 à 16h30+ 1h d'examen
Attention! Si paiement par chèques : 7 CF +60€
- > Le 3 avril 2026
De 8h30 à 16h30 + 1h d'examen
Attention! Si paiement par chèques : 7 CF +60€

📍 Liège

- > Le 14 janvier 2026
De 8h30 à 16h30 (+1h d'examen)
- > Le 16 mars 2026
De 8h30 à 16h30 (+1h d'examen)
- > Le 20 mai 2026
De 8h30 à 16h30 (+1h d'examen)

> Certificat - Attestation

En cas de réussite de l'examen, le candidat recevra un certificat VCA valable 10 ans.

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, [consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation \(<https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200>\)](https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200)

> Reconnaissance

L'examen et son brevet sont reconnus par le Besacc

> Examens

La formation est clôturée par la passation de l'examen VCA sur ordinateur. Le questionnaire est composé de questions à choix multiples, de matrices, d'appariement, des classements et des mises en situation via des images... Le formateur proposera un examen à blanc pour s'y préparer le mieux possible.

L'examen est administré par un examinateur externe agréé Besacc. Pour réussir, les candidats doivent obtenir au minimum 26/40.

Le test peut également être remplacé par un examen lu à haute voix via des écouteurs pour certaines personnes mais uniquement sur demande préalable de l'entreprise et accord du centre de formation.

L'examen oral est possible si le candidat a échoué deux fois à un des deux systèmes cités ci-dessus. Dans ce cas, un accord préalable de l'entreprise auprès du centre de formation est nécessaire car le coût de l'examen sera adapté.

L'examen existe également dans d'autres langues. Un accord préalable est nécessaire également avec le centre avant le début de la formation sur cet aspect.